

Formation Hygiène et salubrité

Objectifs :

- S'approprier le cadre législatif et répondre aux exigences de formation
- Evaluer les différents risques infectieux
- Acquérir des connaissances en termes de prévention et de maîtrise du risque infectieux (mesures d'hygiène).
- Mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées
- Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité des locaux
- Repenser les pratiques dans le but de revaloriser les compétences professionnelles et de s'inscrire dans une démarche "Qualité"

Obligations réglementaires :

Arrêté du 12 Décembre 2008 - Article R-1311 – 3 du Code de la Santé Publique

Public et pré-requis :

Obligation pour pratiquer les différentes techniques de: Tatouage, Maquillage permanent, Microblading.

Durée :

3 jours hygiène et salubrité soit 21h

De 9h00 à 12h et de 13h à 17h00

Possibilité de déjeuner sur place (cafétéria avec mise à disposition de micro-ondes)

Moyens :

Moyens pédagogiques :

Pour hygiène et salubrité : présentation théorique et mise en situation, livret et autres supports pédagogiques.

Une salle de formation

Une salle de travaux dirigée

Un ordinateur + Vidéo projection

Des consommables pour les exercices pratiques : champ stérile, gants non stériles et stériles, savon doux, solution hydroalcoolique, désinfectants de surface et cutanée, box et boîte à DASRI, ..., peau pédagogique, mini lampe ultraviolet et produit fluorescent pour test de lavage des mains, matériel test sous blister stérile

Un manuel de formation complet sera remis le 1^{er} jour.

Lieu : La formation se déroule dans la salle de pratique et une salle théorique à l'école SANKALI au 15 rue Maurice de Broglie (Mas Guérido) à Cabestany.

Effectif : Les sessions sont organisées par petits groupes (nombres de participants limités à 10)

Formatrices :

Mme Emilie Renon (hygiène et salubrité + microblading)

- Cogérante de l'école d'esthétique SANKALI
- Formatrice en Microblading
- Enseignante en esthétique et cosmétique

Mme Christine Asuncion

- Infirmière libérale
- Formatrice occasionnelle en IFSI et en EAS
- Infirmière Hygiéniste en CHP pendant 5 ans

En partenariat avec MEDEO Formation Déclaré à l'ARS Occitanie

Suivi :

- Contrat/convention, livret stagiaire, règlement intérieur
- Feuille d'émargement ½ journée
- Compte rendu de l'intervenant sur la formation
- Evaluation de satisfaction des stagiaires
- Evaluation des connaissances acquises

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.